

**ARRETÉ INTERDISANT L'UTILISATION
DU TERRAIN DE FOOTBALL**

Le Maire de la commune de QUISTINIC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les travaux de rénovation en cours du terrain de football communal ne permettant pas son utilisation ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, d'interdire temporairement l'accès et l'utilisation du terrain jusqu'à ce que les conditions permettent sa réouverture ;

ARRETE

Article 1 : L'utilisation du terrain de football est interdite le dimanche 18 octobre 2026.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché sur le terrain de football et remis aux responsables sportifs locaux.

Fait à Quistinic, le 12 octobre 2026

Le Maire,
Thibault PHILIPPE

